



Paris, jeudi 31 mars 2022

## 31 mars 2022 :

### Date limite fixée par le Conseil d'Etat dans l'affaire Grande-Synthe

Une absence de réponse de l'Etat qui illustre un choix,  
celui de l'inaction climatique

Le 1<sup>er</sup> juillet 2021 le Conseil d'État reconnaissait l'inaction climatique de l'État et l'enjoignait à prendre des mesures correctrices avant le 31 mars 2022 pour infléchir la courbe des émissions de gaz à effet de serre (GES) afin de respecter la trajectoire française à horizon 2030 et les engagements climatiques de la France. Une première pour la justice climatique, qui s'est déroulée dans le cadre du recours porté par la commune de Grande-Synthe, appuyé par les quatre organisations de l'Affaire du Siècle (Notre Affaire à Tous, Fondation pour la Nature et l'Homme, Greenpeace France et Oxfam France)

Pour les organisations de l'Affaire du Siècle : "L'État, qui avait jusqu'au 31 mars pour répondre à sa condamnation émise par la plus haute juridiction administrative française, a fait le choix du silence. Pourtant, les mesures prises durant ce dernier quinquennat ne permettent pas de répondre à l'urgence climatique, et notamment celles prises depuis la décision du Conseil d'Etat en juillet (la loi Climat et Résilience ou encore le Plan Stratégique Nationale de la PAC) n'auront pas permis de sortir la France de l'illégalité et de se mettre en conformité avec la SNBC. **Remettre la France sur la bonne trajectoire climatique est une obligation qui s'appliquera également au prochain·e président·e de la République. A quelques jours du premier tour de l'élection présidentielle, il nous semble essentiel que les candidat·es soient questionnés sur leurs engagements climatiques, secteur par secteur.**"

Dans quelques semaines, l'Affaire du Siècle déposera un mémoire dans le cadre de l'affaire Grande-Synthe pour faire valoir que les nouvelles mesures n'auront pas d'impact sur le retard climatique de la France et imposer à l'État le respect de ses objectifs. Les juges du Conseil d'Etat pourraient condamner l'Etat au paiement d'une astreinte financière afin de le contraindre à respecter ses engagements climatiques.

### Contacts presse

**Notre Affaire à Tous** : Abdoulaye Diarra - 07 82 21 38 90

**Fondation pour la Nature et l'Homme** : Paula Torrente - 07 87 50 74 90

**Greenpeace France** : Kim Dallet - 06 33 58 39 46

**Oxfam France** : Elise Naccarato - 06 17 34 85 68